

ALLOCUTION DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CO-PRINCE D'ANDORRE, À LA MAISON DES VALLÉES À ANDORRE-LA-VIEILLE, NOTAMMENT SUR LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE DE LA PRINCIPAUTÉ ET LES RELATIONS FRANCO-ANDORRANES, VENDREDI 26 SEPTEMBRE 1986.

26 SEPTEMBER 1986 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Très illustres monsieur le syndic général,

- Monsieur le vice-syndic,

- Messieurs les conseillers,

- Très illustres messieurs le chef et membres du gouvernement,

- Ma satisfaction est grande d'avoir pu enfin donner suite à un projet que je caresse depuis cinq ans, visiter l'Andorre, à la fois pour rencontrer directement son peuple et pour répondre à vos pressantes et amicales sollicitations. Je regrette, vous le savez, d'avoir dû modifier mon programme, mais j'espère que nous pourrons réorganiser cet après-midi pour pouvoir compenser un peu ce qui a dû être changé.

- Monsieur le syndic général, vous qui venez de prononcer des mots qui m'ont touché, et particulièrement quant à la situation de la France, je tiens à vous en remercier. Me voici parmi vous, dans cette vénérable Maison des Vallées, préservée avec dévotion de l'érosion du temps, et où s'est forgée au fil des générations, la réalité andorrane, son caractère particulier.

- Vous venez, monsieur le syndic général, de traduire les sentiments de fidélité du peuple andorran à son Co-Prince et à travers lui à ses institutions, léguées par les siècles. Et je ressens profondément, croyez-le bien, le privilège de cette relation directe avec vous, dans votre -cadre de vie.

- Quel dommage que Paris soit si loin ! Paradoxe de la géographie, il faut plus de temps depuis la capitale française, pour se rendre en Andorre, que dans la majorité des capitales européennes ! Mais le voyage vaut la peine. Et j'éprouve une secrète envie - péché véniel dont je lui demanderai, sous le portrait du Saint-Père, absolution ! - à l'égard du Co-Prince Evêque, à qui la proximité du siège épiscopal permet de maintenir des contacts plus fréquents avec vos communautés. De cette assemblée, je lui adresse d'ores et déjà les sentiments d'estime et de considération, que je me ferai un plaisir de lui présenter de vive voix lors de notre rencontre tout à l'heure.

- Malgré ce relatif éloignement géographique, vos préoccupations, vous le savez, me sont familières, grâce en particulier à mon viguier, et à mon délégué permanent qui veillent à m'en tenir fidèlement informé, grâce aussi aux entretiens que j'ai pu avoir avec vous-même, monsieur le syndic général, et vous, monsieur le chef du gouvernement, que je suis heureux de saluer dans cette éminente enceinte, ainsi que l'ensemble des membres du gouvernement.

Andorre a connu - je l'ai rappelé tout-à-l'heure, sur la place du peuple - au cours de ces trente dernières années, une évolution économique fulgurante, qui s'est traduite par un bouleversement bénéfique à maints égards, mais aussi générateur de difficultés nouvelles.

- Un événement majeur, indépendant de votre volonté, qui s'inscrit dans le fil de l'histoire, l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal, a pu également vous apparaître comme un risque de déséquilibre de vos échanges commerciaux.

- Plusieurs fois, le chef du gouvernement m'a fait part de vos préoccupations, à Paris. Et vous venez de me les rappeler, monsieur le syndic général.

- La position que je défends, et que j'ai rappelé en toute circonstance, est claire : il faut maintenir les fondements de la prospérité andorrane dans le respect des règlements communautaires.

- Je crois que les premières conclusions auxquelles ont abouti les discussions entre mes services et le gouvernement répondent à cet objectif, en envisageant notamment une large liberté des échanges au sein de l'espace constitué par l'Andorre et la Communauté. Ceci évidemment dans le -cadre d'une certaine discipline communautaire.

- Dès que vos entretiens avec la partie espagnole auront abouti à un résultat analogue recueillant l'approbation de Son Excellence le Co-Prince Evêque, une concertation tripartite entre votre gouvernement et les services des deux Co-Princes pourra s'engager, afin d'arrêter la position que nous

défendons ensemble à Bruxelles en faveur des intérêts de la Principauté.\

Revenons s'il vous plaît à l'évolution interne de l'Andorre.

- Grâce au développement du tourisme et des activités commerciales, que vous avez su promouvoir avec intelligence et ténacité, ce pays, petit par la taille mais grand par le dynamisme de ses ressortissants, s'est hissé en une génération au niveau des pays européens à haut revenu national. A la traditionnelle société agro-pastorale s'est substituée une économie moderne, axée sur les secteurs tertiaires et, déjà, le langage informatique, qui a droit de cité ici. Voilà pour les aspects bénéfiques, dont je me réjouis.

- Une métarmorphose menée à un tel rythme ne pouvait pas ne pas engendrer des distorsions dans les domaines démographique, social et institutionnel :

- Déséquilibre démographique : un quart de nationaux, trois quarts de résidents étrangers, avec en corollaire des disparités sociales et politiques, auxquelles toutefois une solution raisonnable devra être trouvée, dans l'esprit d'équité.

- Nécessité d'un gros effort d'investissement au profit des équipements publics, qui vous conduira peut-être à vous interroger sur le système fiscal à fixer dans l'avenir.

- Enfin, et surtout, longueurs et retards dans la nécessaire adaptation des institutions à la société moderne que vous avez su bâtir. J'en suis conscient, j'ai déjà eu l'occasion de déclarer qu'il m'arrivait de regretter que la réforme mise en oeuvre en janvier 1981 n'avancât pas plus vite. Certes - je l'ai rappelé tout à l'heure devant le peuple - les tâches de l'exécutif, autrefois de la compétence du conseil général, ont été transférées au gouvernement. Les attributions de ces deux organes ont été délimitées. Restent la publication du Code de l'administration et la mise en place du Tribunal administratif et fiscal qui permettront de substituer à des procédures quelque peu vieilles un contrôle juridictionnel de l'administration publique, clé de voûte de tout système démocratique. Reste peut-être à se poser aussi la question d'un système électoral, susceptible de recueillir l'assentiment de la majorité des Andorrans. Enfin, je souhaite que l'on procède dans la clarté, à la répartition des compétences entre les divers organes institutionnels £ je ne le répéterai pas, je l'ai indiqué il y a un instant.\

Mais s'il faut aller ainsi de l'avant, je ne suis pas certain qu'il faille, dans l'intérêt d'Andorre, brûler l'étape actuelle, ni se couper des racines coutumières qui sont à la base d'un statut dont la Principauté a, semble-t-il, retiré, et retire encore, de nombreux bienfaits. En tant que Président de la République française et, par voie de conséquence, Co-Prince d'Andorre pour la durée de mon mandat, je suis, pour ce qui me concerne, ouvert à toute solution dès lors qu'elle irait dans le sens du bien d'Andorre et qu'elle serait bien évidemment compatible avec les propres institutions de notre République, celle dont je suis le garant et le premier serviteur.

- Les liens étroits qui unissent Andorrans et Français, forgés par des siècles de voisinage, subsisteront, si nous le souhaitons. Tout citoyen andorran bénéficie du statut de résident privilégié en France, de tous les droits civiques à l'exception du droit de vote, a vocation à servir dans la fonction publique française, et à exercer toute profession libérale. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il s'agit là d'un cas unique au monde, l'illustration des relations exceptionnelles qui se sont instaurées entre nous et qui trouvent leur justification bien au-delà du fait que le chef de l'Etat français se trouve être l'un de vos deux Co-Princes. C'est un thème de réflexion que je sou mets à votre assemblée.

- Voilà. J'espère avoir répondu à l'essentiel de vos préoccupations. Le dialogue continuera une fois que nous nous serons séparés.

- Ce que j'ai souligné tout à l'heure devant les citoyens Andorrans, c'était que la Principauté était parvenue à un moment fort important de son histoire. J'ajoute, pour vous, que les difficultés inhérentes à une telle période peuvent et seront surmontées, grâce à l'intelligence des responsables politiques formés à de longues disciplines, grâce à leur capacité de décider, cette capacité de distinguer, au milieu de divers chemins ouverts, ce qui est bon pour l'avenir du pays, ce qui est conforme à ses intérêts.

- Je vous remercie de votre accueil. Visca Andorra !\